



PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

APPEL A PROJETS 2025

1.	Contexte de l'appel à projets du Programme départemental d'insertion 2025	2
2.	Objectifs de l'appel à projets et des actions subventionnées	3
3.	Axes de l'appel à projets.....	4
4.	La participation des personnes.....	5
5.	Protection des données.....	5
6.	Dépôt et sélection des projets.....	5
a.	Formalisation des projets	5
b.	Dépôt des projets	6
c.	Critères d'appréciation et de sélection des projets.....	6
7.	Procédure d'attribution	7
8.	Calendrier de l'Appel à projets du Programme départemental d'Insertion.....	7
	ANNEXE 1 : FICHE ACTION	8
	ANNEXE 2 : FICHES OBJECTIFS PAR AXE	10
	ANNEXE 3 : CARTE DES DELEGATIONS TERRITORIALES D'ACTION SOCIALE DE L'ORNE	16

1. Contexte de l'appel à projets du Programme départemental d'insertion 2025

La loi n° 2008-1244 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion constitue le cadre de référence de cet appel à projets.

Le Département est désigné par la loi comme chef de file de l'action sociale et de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. À ce titre, il pilote la gouvernance, mobilise les acteurs de l'insertion, les coordonne et anime le dispositif départemental d'insertion.

La loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le Plein emploi prescrit une durée d'activité hebdomadaire minimale aux bénéficiaires du RSA, en fonction de chaque situation.

En 2020, le Département a conclu un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) qui acte une feuille de route concertée transcrivant sa volonté de moderniser sa politique d'insertion en étant au plus près des besoins des personnes et en faisant du retour à l'emploi l'enjeu majeur de ce pacte.

Ainsi, le Département souhaite poursuivre les démarches de « aller vers » et du « parcours sans couture » pour l'insertion durable des bénéficiaires du RSA.

Aussi, le travail engagé devra associer davantage encore les entreprises et les collectivités locales et proposer des actions qui seront intégrées dans les parcours et obligations liées au RSA. Des innovations, des expérimentations doivent permettre de proposer une programmation innovante, en adéquation avec les besoins des publics et les problématiques d'insertion actuelles.

Dans un contexte législatif en constante évolution face aux enjeux actuels, le dispositif d'insertion ornaïse doit être réactif dans son fonctionnement et s'adapter aux situations des territoires et de leurs habitants. Ainsi, l'efficacité de toute action financée continuera à être évaluée afin de l'adapter, voire la remplacer.

Le Département de l'Orne lance donc un nouvel appel à projets et place son Programme Départemental d'Insertion comme un outil, au plus proche des territoires, pour répondre d'une part à l'intensification de l'accompagnement et d'autre part aux obligations d'activité des bénéficiaires. Ce programme se matérialise par l'attribution de crédits départementaux pour la réalisation d'actions d'insertion concernant les personnes bénéficiaires du RSA soumises aux « droits et devoirs » ainsi que les jeunes en difficulté d'insertion.

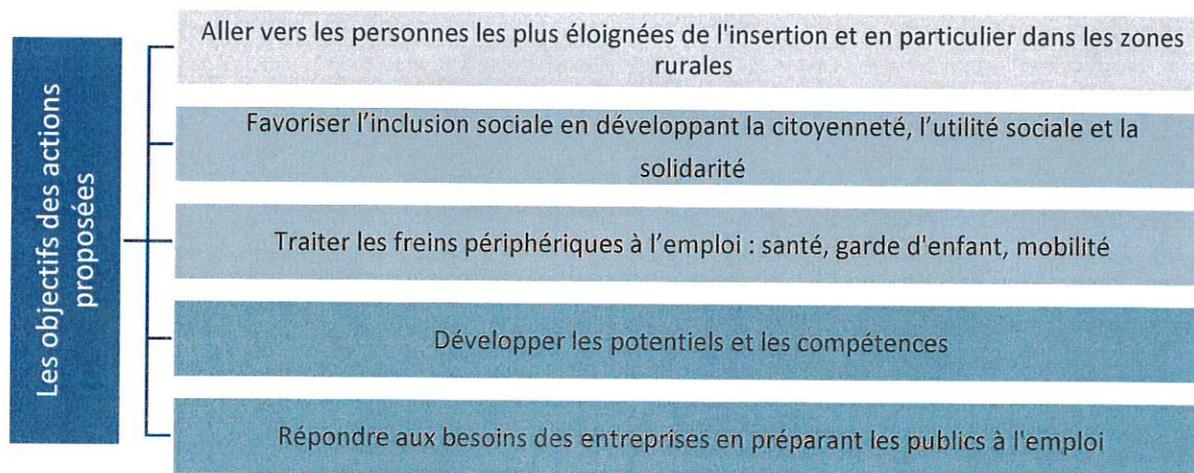
2. Objectifs de l'appel à projets et des actions subventionnées

Le PDI 2025 se veut porteur d'une nouvelle dynamique, résolument tournée vers l'emploi et vers l'activité. L'objectif commun des actions proposées sera la préparation des publics à une insertion durable. Les liens entre le monde de l'insertion et le secteur économique devront être renforcés et les dispositifs devront prévoir une dimension économique dès que cela est possible afin que les personnes puissent se projeter.

Le PDI 2025 vise à garantir une offre d'activités mobilisable par les référents RSA dans le cadre de leur accompagnement, favoriser la mise en dynamique des personnes en leur proposant des activités visant à lever les freins identifiés, pour *in fine* une insertion durable dans l'emploi.

Enfin, l'objectif étant un décloisonnement des acteurs et une mutualisation des outils dans le cadre de cet accompagnement renoué des publics, les réponses devront faire apparaître l'utilisation des outils de droit commun qu'ils soient dans le cadre de la levée des freins ou dans le cadre de l'accès à l'emploi. Les actions subventionnées devront intégrer les réponses apportées sur les territoires quelle que soit leur source de financement.

Ainsi, les actions proposées dans le cadre du Programme départemental d'insertion permettront, en réponse aux difficultés identifiées sur les territoires, de viser les objectifs suivants :



Mettre en place des parcours d'activité mesurable

3. Axes de l'appel à projets

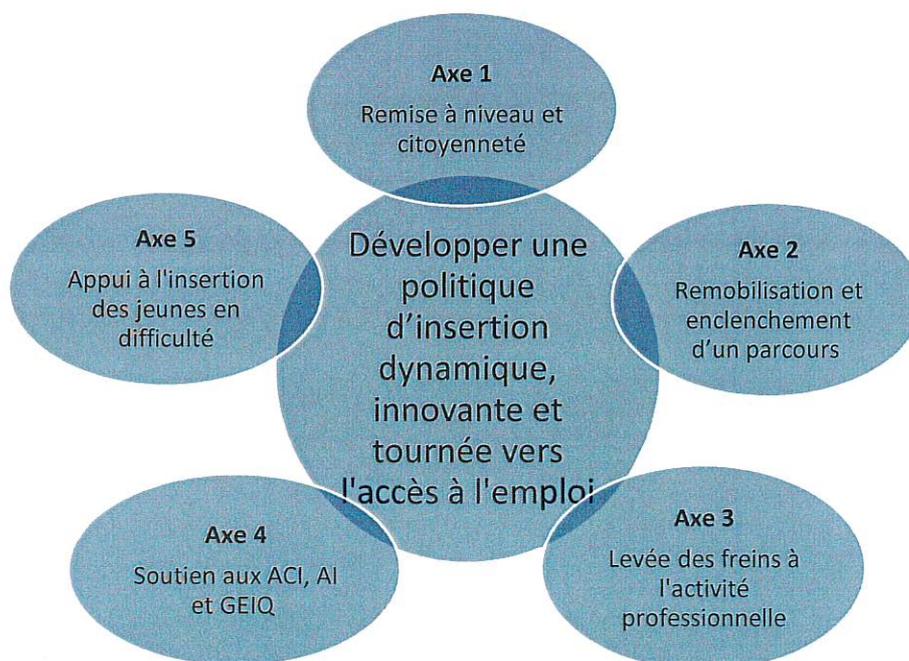
Les actions financées dans le cadre du PDI 2025 devront proposer une offre de service portant sur les 5 axes :

- Remise à niveau et citoyenneté ;
- Remobilisation et enclenchement d'un parcours ;
- Levée des freins à l'activité professionnelle ;
- Soutien aux ateliers et chantiers d'insertion, aux associations intermédiaires et aux GEIQ ;
- Appui à l'insertion des jeunes en difficulté.

Ces axes devront intégrer les principes transversaux suivants :

- Innovation par les moyens d'accompagnement ou les supports mis en œuvre ;
- Proposition d'expérimentations en lien avec les besoins repérés et non couverts sur les territoires ;
- Co-construction des actions travaillées en partenariat avec les acteurs locaux et institutionnels ainsi que les bénéficiaires des actions ;
- Mise en place d'un planning hebdomadaire d'activité des BRSA ;
- Lien systématique de complémentarité avec les autres dispositifs du territoire.

Axes de l'appel à projets du Programme départemental d'insertion 2025



4. La participation des personnes

La participation des personnes concernées dans l'élaboration de l'action et son évaluation est souhaitée tout au long du projet.

5. Protection des données

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action, le porteur de projet sera amené à réaliser des traitements de données à caractère personnel. Le porteur de projet doit donc s'engager à se conformer à la réglementation applicable à la protection des données personnelles, incluant le Règlement général européen de protection des données personnelles n° 2016-679 dit « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés ». Les personnes bénéficiaires de l'action devront être informées des modalités du traitement de leurs données personnelles ainsi que de leurs droits. Toute mesure de sécurité physique, technique et organisationnelle devra être prise pour assurer la confidentialité des données à caractère personnel.

6. Dépôt et sélection des projets

a. Formalisation des projets

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le lien Internet ci-dessous :

<https://www.orne.fr/services/marches-publics-enquete-publique-aap-ami/appels-projets-appel-manifestation-dinteret>

Chaque demande de subvention devra comporter :

- Une fiche synthèse de présentation de l'action (Annexe 1) ;
- Un planning prévisionnel de parcours type présentant les contenus, modalités d'organisation, le nombre d'heures d'accompagnement individuel, d'ateliers collectifs et éventuellement de démarches d'insertion de la personne ;
- Les modalités de coordination des parcours individuels en lien avec le référent de la personne ;
- Les modalités d'intégration des personnes sur les suites de parcours en amont de la fin de l'action ;
- Les modalités pratiques d'intégration des publics en zone rurale ; solutions de mobilité apportées pour intégrer ces personnes. Les réponses à cet appel à projets préciseront les territoires d'intervention, en veillant à la proximité géographique nécessaire à l'accompagnement des publics en difficulté.

b. Dépôt des projets

Les demandes de subvention dans le cadre du PDI sont à adresser au Conseil départemental au plus tard le 25 octobre 2024

Par courrier à l'adresse suivante :

Pôle solidarités
Direction de l'action sociale territoriale et de l'insertion
Bureau Ingénierie Insertion-Logement
13, rue Marchand Saillant
CS 70541
61017 Alençon Cedex

Et par mail auprès du Chargé de projet du territoire concerné :

Argentan : rodriguez.christine@orne.fr

Alençon (dans l'attente de recrutement) : rouxel.annie@orne.fr

L'Aigle-Mortagne : guegan.yvan@orne.fr

Flers : leroy.corentin@orne.fr

c. Critères d'appréciation et de sélection des projets

Les critères généraux guidant le choix des élus sont les suivants :

- L'adéquation du projet aux objectifs du Département. Ces objectifs sont détaillés dans l'annexe 2 ;
- La capacité du porteur de projet à mettre en œuvre le projet proposé : références et expériences de la structure candidate sur des projets similaires ;
- Le nombre de personnes accompagnées, et notamment le nombre de bénéficiaires du RSA. Pour les actions reconduites, les services départementaux analyseront les objectifs d'accompagnement au vu des résultats atteints les années précédentes et l'année en cours, et en prenant connaissance des moyens proposés par la structure pour les atteindre ;
- Le contenu du projet et les modalités d'accompagnement : volume et qualification des intervenants mobilisés, fréquence et durée du suivi... ;
- Le nombre d'heures hebdomadaire sur la durée du parcours ;
- La couverture territoriale des actions proposées ;
- Le porteur de projet argumentera le choix du territoire ;
- Le coût du projet devra être cohérent avec la nature de l'action et le volume de public accompagné, notamment les bénéficiaires du RSA ;
- La mutualisation sera constamment recherchée : la qualité du réseau partenarial, et la capacité à le mobiliser pour la bonne réalisation de l'action et pour la fluidification des parcours seront également des critères de choix ;

- Le porteur de projet veillera à l'égalité femmes / hommes : le projet intégrera les problèmes spécifiques rencontrés par chaque genre, favorisera la mixité, luttera contre les représentations femmes / hommes du milieu professionnel.

Le Département favorisera :

- Les actions expérimentales ou innovantes permettant la mobilisation des bénéficiaires et le « aller vers », en particulier en zone rurale ;
- Le renouvellement de l'offre d'insertion proposée si les indicateurs d'évaluation montrent une efficacité de l'action et que les besoins persistent ;
- Les dispositifs qui intègrent des passerelles entre le monde économique et l'insertion, quelle que soit l'avancée du parcours de la personne ;
- Les dispositifs qui permettent un accompagnement physique dans la réalisation du parcours d'insertion des personnes les plus éloignées.

7. Procédure d'attribution

Les projets seront étudiés au regard des besoins du territoire et des éléments attendus dans le présent appel à projets. Les financements alloués au titre de cet appel à projets seront définis dans la limite des crédits d'insertion inscrits au budget du Conseil départemental de l'Orne. Le Conseil Départemental adoptera le PDI au plus tard le 31 mars 2025.

8. Calendrier de l'Appel à projets du Programme départemental d'Insertion

	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Lancement de l'Appel à projets									
Rédaction des réponses			*						
Instruction									
Vote des subventions									

*Date limite de dépôt des demandes le 25 octobre 2024

Le calendrier de mise en œuvre des projets sur les territoires sera défini en lien avec la DASTI.

ANNEXE 1 : FICHE ACTION

AXE :

Logo
du prestataire

Logo du(des)
co-financeur(s)

PRESTATAIRE :

INTITULÉ DE L'ACTION :

PERSONNE A CONTACTER :

PUBLIC VISÉ :

LIEU DE L'ACTION :

DESCRIPTION DE L'ACTION :

OBJECTIFS DE L'ACTION :

ORGANISATION/DÉROULEMENT DE L'ACTION :

- Nombre de participants :
- Calendrier :
- Modalités de positionnement :

DURÉE DE L'ACTION :

ANNEXE 2 : FICHES OBJECTIFS PAR AXE

Axe 1

REMISE A NIVEAU ET CITOYENNETE

OBJECTIFS DES PROJETS

- Développer des aptitudes professionnelles, tout en bénéficiant d'un accompagnement social ;
- Mobiliser les personnes en « allant vers » ;
- Développer les compétences sociales et les compétences psychosociales ;
- Travailler sur la communication verbale et non verbale ;
- Mobiliser les outils développés par les partenaires pour la reconnaissance et la valorisation des compétences ;
- Permettre aux publics allophones de comprendre les codes, usages et principes républicains français afin de s'insérer durablement ;
- Travailler sur la citoyenneté ;
- Développer et valoriser le recours au bénévolat comme parcours d'insertion ;
- Atténuer l'isolement social de façon durable par l'inscription dans la vie locale ;
- Favoriser l'autonomie dans les démarches de la vie active et/ou de la vie quotidienne avec une attention particulière à l'accès aux outils numériques et à la maîtrise de ses usages ;
- Accompagner les personnes dans l'accès aux dispositifs de droit commun en les accoutumant à l'utilisation des services proposés sur le territoire.

Axe 2

REMOBILISATION ET ENCLENCHEMENT D'UN PARCOURS

OBJECTIFS DES PROJETS

- Prendre conscience de ses compétences et les valoriser ;
- Créer du lien social et apporter un mieux-être ;
- Découvrir ou approfondir sa connaissance du monde du travail ;
- Proposer un parcours progressif d'accès à l'emploi aux publics fragiles ;
- Proposer des passerelles vers le milieu professionnel, visite d'entreprises, découverte de métiers... ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA reconnus travailleurs handicapés ;
- Préparer et sécuriser l'entrée en Structures d'Insertion par l'Activité Economique ;
- Favoriser la mise en dynamique des personnes en leur proposant des activités visant à lever les freins identifiés ;
- Contribuer à la remobilisation du bénéficiaire du RSA pour le replacer dans une dynamique d'insertion professionnelle ou d'activités adaptées à ses capacités (missions citoyennes et bénévolat) ;
- Renforcer les savoirs de base indispensables à la poursuite du parcours vers l'insertion professionnelle ;
- Développer l'autonomie et l'employabilité ;

Axe 3

LEVÉE DES FREINS À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Axe 3.1 Lever les freins liés à la santé ou adapter le parcours d'insertion aux problématiques reconnues

OBJECTIFS DES PROJETS

- Déceler les problématiques de santé ;
- Travailler sur l'hygiène ;
- Susciter l'adhésion pour l'engagement dans un parcours de soins ;
- Faciliter l'accès aux soins des bénéficiaires du RSA ;
- Accompagner dans les démarches de santé depuis le diagnostic jusqu'à la prise en charge ;
- Proposer un accompagnement psychologique, pour maintenir une dynamique d'accès à l'emploi ;
- Aider les personnes à adapter leur projet à leurs problématiques de santé ;
- Proposer un parcours d'insertion en adéquation avec les possibilités de la personne en particulier en matière de santé en s'appuyant sur les outils et réseaux existants.

Axe 3.2 Lever les freins liés à la garde d'enfants

OBJECTIFS DES PROJETS

- Communiquer auprès des bénéficiaires sur les aides existantes, les modes de garde du territoire et leurs moyens de financement ;
- Accompagner les personnes dans l'accès aux différents dispositifs de mode de garde d'enfants ;
- Former les personnes aux démarches administratives liées à la mise en place d'un mode de garde et au financement de celui-ci ;
- Participer à la proposition de solutions de garde d'enfants dans les démarches d'insertion des bénéficiaires.

Axe 3.3 Proposer une offre de service de mobilité pour permettre l'autonomie des bénéficiaires

OBJECTIFS DES PROJETS

- Assurer une meilleure lisibilité de l'offre de transport ;
- Favoriser une meilleure mobilité des bénéficiaires du RSA ;
- Proposer des solutions aux problématiques de mobilité (diagnostic mobilité, parcours d'accompagnement mobilité...);
- Proposer un dispositif d'accès au permis de conduire sur l'ensemble du territoire ;
- Proposer des solutions facilitant les déplacements (ex : location de véhicules, réparation de véhicules, ...).

Axe 4

SOUTIEN AUX ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION, ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES ET GEIQ

OBJECTIFS DES PROJETS

- Découvrir ou approfondir sa connaissance du monde du travail ;
- Proposer un parcours progressif d'accès à l'emploi aux publics fragiles ;
- Proposer des passerelles vers le milieu professionnel, visites d'entreprises, découvertes de métiers... ;
- Contribuer à la remobilisation du bénéficiaire du RSA pour le replacer dans une dynamique d'insertion professionnelle ;
- Développer l'autonomie et l'employabilité ;
- Développer l'accès des bénéficiaires du RSA aux emplois du secteur marchand, notamment en déployant des actions d'accès à l'emploi dans des secteurs en tension.

Axe 5

APPUI A L'INSERTION DES JEUNES EN DIFFICULTE

OBJECTIFS MIS EN OEUVRE

- Amplifier l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire
- Rompre les situations d'isolement et de perte d'autonomie
- Lever les freins liés à l'insertion des jeunes (santé, formation, mobilité...);
- Créer des actions innovantes sur l'accompagnement à la recherche d'emploi, à la découverte des métiers ;
- Accompagner la mise en œuvre d'actions innovantes notamment pour la mobilisation des publics ;
- Favoriser l'envie et le pouvoir d'agir des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel ;
- Développer les compétences sociales et psychosociales des jeunes ;
- Favoriser la communication et la confiance en soi ;
- Faciliter l'insertion professionnelle durable des jeunes en lien avec les acteurs de la formation.

ANNEXE 3 : CARTE DES DELEGATIONS TERRITORIALES D'ACTION SOCIALE DE L'ORNE



Antennes et DTAS
Situation août 2023

